



Epilepsie et travail

« On peut demander des adaptations... »

25 mars 2023

Dr. Duprés

Dr. Ruppel



Mais qui est le médecin du travail ?



Mais qui est le médecin du travail ?



- **Le médecin du travail** est un médecin, spécialiste de la relation entre votre santé et votre travail
- **Il est garant** de votre santé au travail
Que votre travail...
 - ... ne porte pas atteinte à votre santé
 - ... n'est pas dangereux pour vous à court et à long terme

Mais qui est le médecin du travail ?

Il connaît votre poste de travail et les risques auxquels celui-ci vous expose, comme

- La conduite d'un véhicule
- Les horaires particuliers (travail de nuit, en pauses, ...)
- Les agents chimiques
- Les agents biologiques
- Les agents physiques comme le bruit ou les vibrations,
- La charge psychosociale (« le stress »)
- Les contraintes ergonomiques comme la manutention de charge ou les mouvements répétitifs,...
- ...

Mais qui est le médecin du travail ?

Le médecin du travail n'est pas

- Un médecin conseil de la mutuelle
- Un médecin contrôle de l'absentéisme
- Un médecin expert de l'assurance
- Un médecin traitant (généraliste ou spécialiste)
Il ne prescrit pas !

Mais il peut se concerter avec ces différents médecins

- **Il est tenu au secret médical comme tout autre médecin**

Mais qui est le médecin du travail ?



- **Le médecin du travail** travaille au sein d'un service externe de prévention et de protection au travail auquel mon employeur est affilié

Ou

- **Le médecin du travail** travaille au sein du Service Interne de Prévention et de Protection au travail de mon entreprise.
- Je peux retrouver son nom sur internet et avec ma carte d'identité en allant sur le site de...

Mais qui est le médecin du travail ?

▪ Accueil — SEED-Connect

 **SEED**
connect

[Home](#) [Functionaliteiten](#) [Platform](#) [Co-Prev](#) [Contact](#)

[NL](#) [FR](#) [EN](#) [DE](#)

SEED-Connect est un projet des Services Externes pour la Prévention et la Protection au travail.

[Plus d'infos](#) ▾

Trouvez votre médecin du travail et/ou conseiller en prévention psychosociale sur la plateforme **SEED-Connect**

Connectez-vous avec votre eID

**Demander des adaptations,
c'est possible**



Le médecin du travail, votre allié



- Il peut proposer des adaptations à votre employeur

Le médecin du travail

- Connaît vos conditions de travail (les risques)
- Connaîtra votre dossier médical
 - Contact avec vos médecins, transmission de rapports
 - **AVEC VOTRE ACCORD**
- EST TENU au secret médical

Demander des adaptations, c'est possible

- **2 situations distinctes**

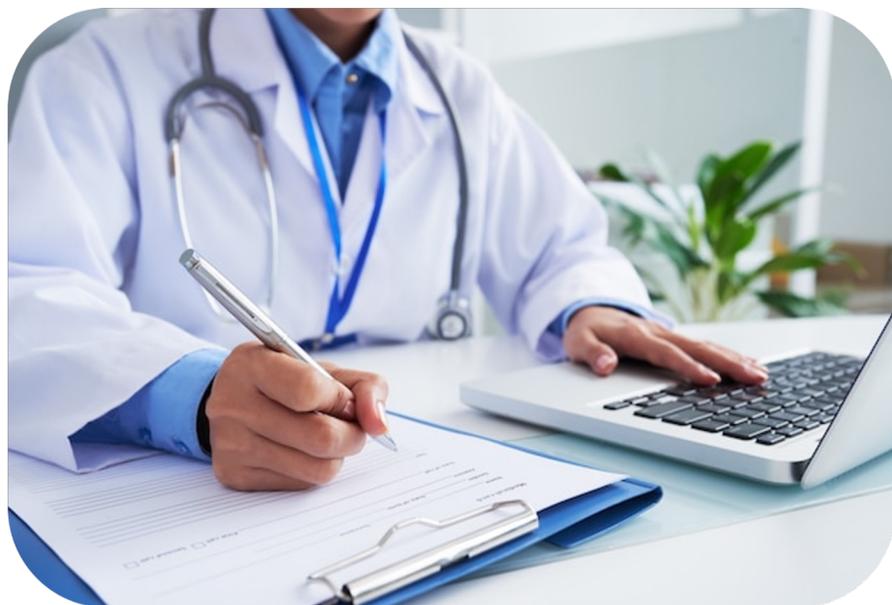
- Je travaille
- Je suis en incapacité de travail

Demander des adaptations, c'est possible

**1. Je travaille, mais certaines choses peuvent
être améliorées ?
Le médecin du travail peut vous aider**



Je travaille



Lors d'une visite médicale, d'une visite des lieux de travail,

le médecin du travail trouve que...

- le travail peut être **dangereux** pour vous

Exemple: environnement peu sécurisé, contraintes physiques ++

- Il peut proposer des adaptations 👍

Exemple: éviter les horaires de nuits, le travail isolé, favoriser un environnement plus calme...

Je travaille



Je peux toujours faire la demande pour voir le médecin du travail

- Pour des plaintes liées à mon état de santé
- Que j'attribue à mon travail

Le médecin du travail peut proposer des adaptations 👍

NB : Cela s'appelle la Consultation spontanée

Epilepsie et travail

Ma maladie évolue, les adaptations évoluent...

- Suivi régulier possible avec le médecin du travail
- Consultations sur demande
- Adaptations provisoires, court, moyen, long terme, ...

Demander des adaptations, c'est possible

2. Je suis en incapacité de travail et je souhaite reprendre mon travail dans les meilleures conditions



Mon retour au travail ? J'y travaille !

*Mes examens médicaux
pendant mon interruption de travail temporaire*



**Je suis en incapacité
temporaire de travail
et je souhaite reprendre
mon travail dans les
meilleures conditions.**

Ma situation médicale me permet
d'envisager un retour au travail en
passant 3 examens pris en charge
par mon employeur :

Ma situation médicale me permet d'envisager un retour au travail

- **Pour le préparer, la visite de pré reprise**
 - Vous êtes toujours en incapacité de travail
 - Peut-être pas encore complètement rétabli
- **BUT de la visite de pré reprise :**
 - S'assurer que je peux reprendre mon activité sans adaptation ou envisager et convenir avec mon employeur des aménagements de mon poste de travail ou un horaire de travail adapté
- **Je me présente chez le médecin du travail**
 - Avec mon dossier médical
 - (Rappel : SECRET MÉDICAL!)

Ma situation médicale me permet d'envisager un retour au travail

- **Après la visite de pré reprise, en concertation avec mon médecin traitant et mon médecin du travail, j'opte pour un des 3 examens suivants:**
 - L'examen de reprise de travail
 - Le trajet de réintégration
 - L'évaluation médicale pour constater de l'impossibilité définitive d'effectuer le travail convenu

L'examen de reprise de travail

- En visite de pré reprise de travail, mon médecin du travail a recommandé des aménagements de mon poste de travail
- Mon employeur a eu le temps d'examiner les possibilités de les mettre en place
- J'ai repris le travail dans ces dispositions
- Je rencontre mon médecin du travail dans les 10 jours qui suivent ma reprise pour confirmer ma capacité à reprendre dans ces conditions

Le trajet de réintégration

- En visite de pré reprise, mon médecin du travail et moi avons opté pour une démarche plus formelle de retour au travail en poste adapté
- Il s'agit ici aussi d'évaluer ma situation médicale en regard du poste que j'occupais
- **BUT** : obtenir un travail adapté ou un autre travail, de manière temporaire ou définitive.
- Votre employeur analysera si il lui sera possible de vous proposer un plan de réintégration ou non.
- **Si ce n'était pas le cas**, vous prolongeriez votre arrêt de travail

L'évaluation médicale pour constater de l'impossibilité définitive d'effectuer le travail convenu

- Je suis en incapacité depuis plus de 9 mois
- Mon médecin atteste que je suis inapte à reprendre le travail à ce poste
- J'ai pu le confirmer préalablement avec mon médecin du travail en visite de pré reprise
 - Je peux demander au cours de ce 3° type d'examen au médecin du travail d'envisager un travail adapté dans un autre poste
- Ou
 - Je ne le demande pas et mon contrat de travail se clôturera par un C4 médical pour force majeure. Je conserverai mes droits au chômage.

**Travailler avec une
épilepsie, c'est possible ...**

**Le médecin du travail est là pour
vous aider !**



Merci !

